



## Refus de paiement salaire après AT

-----  
Par Marie31210

Bonjour,

J'ai été en arrêt de travail AT du 10/09 au 17/09/24.

Mon employeur n'a fait la déclaration que le 02/10/24 (sic CPAM) et n'a envoyé l'attestation de salaire que le 07/10/24 (Sic CPAM).

Mon employeur refuse de me régler le solde du salaire du mois de septembre 24 (120 heures) sous prétexte que je dois leur fournir l'attestation du versement des IJ de la CPAM pour calculer le reliquat à me payer.

Or la CPAM m'indique que la déclaration ayant été faite en retard par mon employeur, ils ont 30 voire 90 jours pour statuer sur cet arrêt en accident du travail.

Et pendant ce temps là, je ne suis pas payée...

L'attitude de mon employeur est-elle légale ? et si elle ne l'est pas, quels sont mes recours ?

Merci de votre aide.

Je précise que je travaille dans une EHPAD.

Bien cordialement